

## COMMUNE LE DONJON

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
3 Avenue Honoré Préveraud*Le Maire*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12,

VU la demande de BOVIS AUVERGNE représenté par Mme FEYSSAGUET Audrey – 27 route du Centre 63800 COURNON D'Auvergne, **concernant une prestation d'aménagement bancaire au Crédit Agricole sise 3 avenue Préveraud - 03130 Le Donjon.**

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour les besoins de l'aménagement bancaire au Crédit Agricole :

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le jeudi 22 septembre 2022 de 8 h à 17 h, l'entreprise BOVIS AUVERGNE est autorisée à stationner devant le 3 avenue Honoré Préveraud sur le territoire de la commune de Le Donjon tout en facilitant l'accès au parking 5 avenue Préveraud.

**Article 2 :** La signalisation sera matérialisée et mise en place par l'entreprise BOVIS AUVERGNE et sera maintenue en permanence jusqu'à la fin de son emménagement sous sa responsabilité.

**Article 3 :** Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- ✉ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON
- ✉ BOVIS AUVERGNE – 27 route du Centre - 63800 COURNON D'Auvergne

Fait à LE DONJON, le 3 août 2022.

Le Maire,

Guy LABBE

